

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 22 - 26 octobre 2001**

## PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 9 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2001/9-A**  
13 septembre 2001  
ORIGINAL: ANGLAIS

## PROJET DE DÉVELOPPEMENT— SYRIE 10070.0

### Appui aux petits agriculteurs et éleveurs des terres marginales et dégradées

**Nombre de bénéficiaires** 190 200

Durée du projet Quatre ans

#### Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM 11 317 716

Coût total des produits alimentaires 8 839 394

Coût total pour le gouvernement 21 641 934

Coût total du projet 32 933 650

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

# Note au Conseil d'administration



**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau régional pour la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Asie centrale (ODC): M. K. Adly

Attachée de liaison principale, ODC: Mme D. Owen tel.: 066513-2800

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



# Résumé

Le projet traite des problèmes de pauvreté rurale et de sécurité alimentaire des ménages, de ressources naturelles dégradées et d'inégalité entre hommes et femmes.

Ses activités seront exécutées sur des terres agricoles marginales et des parcours dégradés des steppes syriennes connues sous le nom de la Badia. Un exercice d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) réalisé pour la Syrie a permis de restreindre le ciblage de l'aide du PAM aux zones et communautés d'agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance, de petits éleveurs et de femmes rurales vivant dans une grande pauvreté et en situation d'insécurité alimentaire.

Le projet bénéficiera à 190 200 personnes, qui recevront des rations alimentaires du PAM. Parmi celles-ci, 38 040 petits agriculteurs et éleveurs, dont 22 270 femmes rurales, seront des bénéficiaires directs participant aux activités du projet.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent projet porte sur trois objectifs de la politique visant à favoriser le développement, à savoir: l'objectif 2 (permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation); l'objectif 3 (permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver); et l'objectif 5 (permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables).

Le projet permettra aux agriculteurs pauvres de créer des actifs durables grâce à la remise en état des terres agricoles et à leur conversion à l'arboriculture fruitière à forte valeur. Il apportera un soutien aux agriculteurs pour qu'ils créent des fermes aquicoles sur leurs terres salines improductives, aidera les petits éleveurs à reconstituer la végétation des parcours et contribuera à renforcer les compétences des femmes rurales pauvres par des cours d'alphabétisation de base et de formation professionnelle, ce qui leur permettra de démarrer des activités génératrices de revenus.

La stratégie d'exécution du projet reposera sur la coopération étroite avec le gouvernement, le partenariat avec les organismes des Nations Unies, et la participation active des bénéficiaires. Des mesures spéciales à l'appui du renforcement de l'autonomie des femmes seront prises afin de garantir que les femmes sont représentées dans les instances de prises de décisions et de gestion et participent à tous les aspects de l'exécution du projet.

## Projet de décision

Le Conseil approuve le projet de développement Syrie 10070.0—Appui aux petits agriculteurs et éleveurs des terres marginales et dégradées (WFP/EB.3/2001/9-A).



## ANALYSE DES PROBLEMES

1. La Syrie est un pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRVD). Son économie repose pour l'essentiel sur l'agriculture, la production d'hydrocarbures et le commerce. Le secteur de l'agriculture est dominant mais reste sous-développé, environ 80 pour cent des terres cultivées étant tributaires des pluies. Ce secteur fournit 30 pour cent des emplois et compte la plus grande proportion de main-d'œuvre féminine du pays.
2. Le nombre d'habitants en Syrie était estimé à 16,5 millions en 2000, soit quatre fois plus qu'en 1960, et devrait dépasser 24 millions d'ici à 2020. Environ 50 pour cent de la population est rurale, mais les taux d'urbanisation augmentent. Près de la moitié des habitants ont moins de 15 ans, d'où un taux de personnes à charge élevé.
3. Le potentiel de croissance économique soutenue est relativement bon en Syrie. En 1999, le produit national brut (PNB) était de 1 010 dollars E.-U. par habitant. Toutefois, un certain nombre de facteurs sont responsables du déclin et de la stagnation de l'économie ces dernières années. L'instabilité du processus de paix au Moyen-Orient continue à décourager les investisseurs internationaux et compromet les efforts du gouvernement pour privatiser et moderniser l'économie. La hausse des coûts d'extraction et l'épuisement des réserves compromettent la capacité d'exportation d'hydrocarbures du pays. Les disparités régionales, la hausse du chômage et les taux élevés de pauvreté dans les zones rurales pèsent aussi sur l'économie.
4. En 1998/1999, le pays a été victime d'une sécheresse exceptionnelle qui s'est prolongée pendant la campagne 1999/2000. Cette sécheresse a eu de graves répercussions sur la sécurité alimentaire des agriculteurs dans les zones à faibles précipitations et des populations nomades dans la région de steppes, la Badia. Les éleveurs ont vu leurs revenus chuter de manière dramatique et ont dû liquider leurs actifs pour pourvoir à leurs besoins alimentaires immédiats.
5. Afin d'atténuer les disparités régionales et de réduire les taux de pauvreté dans l'ensemble du pays, le gouvernement a lancé des programmes spéciaux pour le développement des zones économiquement défavorisées. Il s'agit notamment du Projet de la Ceinture verte et du Projet de développement de la Badia. Ces projets, qui seront appuyés par le PAM, visent à relever les conditions économiques des petits agriculteurs vivant sur des terres marginales et des éleveurs dans la Badia adjacente.
6. La zone couverte par le projet s'étend sur 9 des 14 provinces du pays et comprend plus de 150 zones d'installation dans la Badia. Les zones marginales à faibles précipitations, dites la Ceinture verte, sont concentrées dans une bande étroite en bordure de la Badia; elles n'ont que 2 à 20 kilomètres de large et traversent une petite partie de chaque province.
7. Un exercice d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité a été mené en même temps que la mission d'examen préalable (voir annexe III). D'après les premiers résultats de cet exercice, c'est dans la Badia et les terres marginales de la Ceinture verte que se trouvent les régions les plus vulnérables; c'est là que le projet proposé par le PAM sera exécuté.
8. Ces régions sont caractérisées par l'isolement, des taux de pauvreté relativement élevés associés à l'insécurité alimentaire en termes d'accès et de disponibilité, des infrastructures sanitaires et sociales insuffisantes et des ressources naturelles dégradées. Elles sont habitées essentiellement par des paysans pauvres pratiquant l'agriculture de subsistance et possédant moins de 5 hectares de terres et des petits éleveurs avec moins de 100 ovins. La plupart vivent au-dessous du seuil de pauvreté, la moyenne des revenus mensuels étant



inférieure à 50 dollars. Les taux de malnutrition sont préoccupants, et l'on estime que 40 pour cent des enfants de moins de 5 ans dans ces régions présentent un retard de croissance modéré à grave, et 10 pour cent souffrent d'émaciation. Plus de 50 pour cent de la population dans ces régions n'a pas accès à l'eau potable et 72 pour cent à des services d'assainissement adéquats. Ces chiffres ont été corroborés par deux enquêtes socio-économiques menées en mars 2000 avec l'appui du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans des localités rurales se trouvant dans les zones du projet.

9. Il ressort de ces enquêtes que les ménages se composent essentiellement d'agriculteurs de subsistance qui consacrent environ 70 pour cent de leurs revenus aux besoins de consommation alimentaires. Le retrait progressif des subventions nationales sur les produits alimentaires a encore augmenté les dépenses des ménages. Seuls le pain, le riz et le sucre sont encore aujourd'hui subventionnés. Ces produits sont disponibles auprès de magasins d'État et de boulangeries dans les zones urbaines et dans les villes rurales. Toutefois, dans la zone du projet, les magasins sont souvent très éloignés des habitations et les transports sont difficiles. Des négociants transportent du pain subventionné jusqu'aux villages et zones d'installations reculées, mais au bout du compte, vendent du pain souvent rassis à un prix plus élevé.
10. Les femmes font les frais de la pauvreté rurale, comme on le voit dans les provinces couvertes par le projet, où les taux d'alphabétisation ne dépassent pas 15 pour cent et les taux de fécondité sont souvent supérieurs à sept enfants par mère. L'agriculture reste la seule source d'emploi pour les femmes mais, dans ces zones, elles n'ont en général pas les compétences et connaissances suffisantes pour améliorer leurs prestations et entreprendre des activités économiquement viables.
11. Les ménages dirigés par des femmes sont particulièrement vulnérables en termes d'autodépendance et de sécurité alimentaire. Dans les provinces couvertes par le projet, environ 15 pour cent des ménages sont dirigés par des femmes. Une part grandissante des ménages sont dirigés temporairement par des femmes pendant que les maris et les fils émigrent pour travailler. Ceci est particulièrement vrai dans les zones à faibles précipitations, où l'agriculture est limitée et les hommes migrent fréquemment à la recherche d'un emploi.

### Aide antérieure du PAM

12. Le portefeuille du PAM comprend actuellement deux projets évalués à 31 millions de dollars. Les projets 2746.03, Aide à la plantation d'arbres fruitiers dans la Ceinture verte, et 2418.04, Aide au reboisement et à l'aménagement des terres de parcours sont exécutés en différents endroits dans les cinq zones agroclimatiques. Les deux projets doivent prendre fin en décembre 2001.
13. Ces deux projets bénéficiant de l'aide du PAM ont pour objectif principal d'améliorer les conditions générales des agriculteurs de subsistance et des travailleurs sans terre pauvres. Les phases en cours des projets comportent des activités qui se rapprochent davantage des priorités de la politique du PAM visant à favoriser le développement et de ses Engagements en faveur des femmes. Des composantes formation ont été introduites afin d'améliorer les compétences des femmes rurales et de leur permettre de démarrer des activités génératrices de revenus dans le cadre d'un programme de microcrédit.
14. Le projet proposé introduit une approche intégrée pleinement compatible avec les priorités de la politique visant à favoriser le développement, au titre de laquelle les activités seront regroupées en trois volets, qui seront mis en œuvre par une structure unique de gestion. L'objectif principal est d'aider les agriculteurs de subsistance et les éleveurs à



mettre en valeur le potentiel économique de leurs actifs et de leurs compétences afin d'améliorer leurs conditions de vie en général.

## OBJECTIFS DU PROJET

### Objectifs à long terme

15. Les objectifs à long terme du projet sont les suivants:
- instaurer des moyens de subsistance durables et assurer la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres vivant dans les zones de culture semi-arides;
  - contribuer à l'intégration effective des femmes rurales dans le courant du développement socio-économique.

### Objectifs immédiats

16. L'aide du PAM contribuera à faire face aux besoins immédiats de consommation des ménages pauvres en situation d'insécurité alimentaire et à créer des actifs durables pour les ménages. Le projet vise en particulier à permettre aux petits agriculteurs et éleveurs, dont la sécurité alimentaire est fortement tributaire de ressources dégradées, de conserver et préserver leurs actifs et de trouver des moyens de subsistance plus durables en améliorant leur base de ressources physiques. Le projet permettra aux femmes rurales pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation.

### Objectif 1

17. Le premier objectif est d'aider les petits agriculteurs dans les zones marginales à faibles précipitations et dans le Bassin de l'Euphrate à passer à des activités agricoles plus durables et à consolider leurs actifs.

#### *Dans les zones à faibles précipitation*

#### Réalisations

18. Une zone de 24 000 hectares dans la Ceinture verte et le Jabal Al Hoss sera bonifiée et convertie à l'arboriculture fruitière à valeur plus élevée, dont 19 200 hectares au titre du Projet de la Ceinture verte et 4 800 hectares au titre du Projet du Jabal Al Hoss financé par le FIDA.
19. Les principaux travaux exécutés par la main-d'œuvre familiale pendant la première année consisteront à dégager la terre des pierres et débris une fois achevés les grands travaux mécanisés de remise en état de l'exploitation; ils seront suivis par la préparation du terrain pour les plantations, à savoir l'aménagement de terrasses et la construction de murets. Pendant les deuxième et troisième années, les agriculteurs se concentreront sur la plantation, l'arrosage et la taille des plants et sur le désherbage. La plantation d'orge entre les arbres sera également envisagée, si la qualité des sols s'y prête.

#### Résultats escomptés

20. Quelque 10 000 petits agriculteurs remettront en état des exploitations improductives dans les zones à faibles précipitations, consolidant et améliorant ainsi leurs actifs. Le programme d'amélioration foncière et d'arboriculture donnera aux agriculteurs la possibilité d'accroître la valeur de leurs terres et les revenus qu'ils peuvent en tirer.



## ***Dans le Bassin de l'Euphrate et les régions adjacentes***

### Réalisations

21. Dans les zones où les terres agricoles ne sont plus cultivables à cause de la salinité, 300 petits agriculteurs et travailleurs sans terre créeront 300 fermes aquicoles. Les agriculteurs possédant des terres qui sont devenues salines recevront une aide pour creuser les étangs, tandis qu'environ 150 travailleurs sans terre exploiteront des sections des chenaux et principaux canaux de drainage.

### Résultats escomptés

22. Quelque 300 agriculteurs pauvres et sans terre se livreront à la pisciculture, acquérant de nouvelles compétences et tirant parti d'une nouvelle activité génératrice de revenus.

## **Objectif 2**

23. Le second objectif est de donner aux femmes et filles pauvres et analphabètes des communautés rurales et nomades la possibilité d'acquérir une alphabétisation de base, qui leur permettra de participer ensuite aux activités de renforcement des compétences et aux activités de développement du projet.

## ***Alphabétisation***

### Réalisations

24. Quelque 750 classes d'alphabétisation de base, 250 par année, d'une durée de neuf mois chacune, seront tenues dans les zones rurales reculées et dans la Badia.

### Résultats escomptés

25. Environ 15 000 femmes pauvres vivant dans les zones rurales et dans la Badia bénéficieront des programmes d'alphabétisation de base, notamment en termes de renforcement de l'auto-dépendance et de réduction de leur sentiment de marginalisation. Le programme leur fera prendre davantage conscience de leurs rôles et de leurs droits en matière de propriété et d'accès aux ressources.
26. Les femmes qui auront suivi et mené à bonne fin un cours d'alphabétisation de base seront qualifiées pour participer aux activités de renforcement des compétences et de formation professionnelle.

## ***Formation professionnelle***

### Réalisations

27. Les activités de formation professionnelle, 50 cours par an, soit 150 au total, se tiendront dans les localités sélectionnées pendant trois mois par an. Les cours, auxquels assisteront 3 000 stagiaires (1 000 par an), porteront sur la santé génésique, l'économie domestique, la sensibilisation aux problèmes de l'environnement, la transformation des aliments, l'agriculture et les compétences vétérinaires de base.
28. Des activités de formation spécialisée sur le tas, destinées à 2 040 ouvriers non qualifiés des pépinières (680 par an), se tiendront dans 57 pépinières d'arbres fruitiers situées dans les zones du projet. La formation portera sur le traitement des semences et des jeunes plants, le greffage et la taille.



29. Quelque 12 cours de formation spéciale portant sur les techniques d'entreprise et la gestion du crédit seront organisés pour les femmes rurales, qui bénéficieront de petits prêts pour entreprendre des activités génératrices de revenus.

#### Résultats escomptés

30. Grâce à la sensibilisation et aux compétences acquises, 3 000 femmes seront à même de participer aux activités d'agriculture et d'élevage sur un pied d'égalité avec les hommes.
31. Deux mille quarante ouvriers pépiniéristes non qualifiés acquerront des compétences spécialisées qui leur permettront de prétendre à des emplois mieux rémunérés dans le secteur privé.
32. Deux cent femmes rurales pauvres, chefs de ménage, entreprendront des activités génératrices de revenus qui contribueront à améliorer les revenus des ménages.

### Objectif 3

33. L'objectif 3 est d'établir des réserves de pâturage pour les éleveurs très pauvres de la Badia, qui manquent de ressources pour acheter ou transporter le fourrage et l'eau nécessaires pour leurs ovins, et aider à la remise en état des pâturages en réintroduisant des espèces locales d'arbustes fourragers.

#### Réalisations

34. Des réserves de pâturage seront établies pour 50 ménages pauvres dans chacune des 150 zones d'installation de la Badia. Chaque zone d'installation disposera d'une réserve d'environ 1 000 hectares; au total 150 000 hectares de pâturage seront créés par le projet. Les réserves de pâturage seront ressemées ou replantées avec la participation de la communauté et l'assistance et les conseils de la Direction de la Badia.
35. Des associations de pâturage seront créées pour chaque groupe de bénéficiaires et chaque réserve. Des accords formels de droits d'usufruits seront signés par l'éleveur bénéficiaire, les collectivités locales, les pouvoirs publics et les représentants des zones d'installation. En échange de ces droits, les associations accepteront de respecter les recommandations de la Direction de la Badia en matière de taux de pâturage et de gestion.

#### Résultats escomptés

36. Sept mille cinq cent parmi les éleveurs les plus pauvres de la Badia, 50 éleveurs par zone d'installation, auront suffisamment de fourrage en année normale et n'auront pas besoin de migrer ou d'acheter des aliments pour animaux.
37. Sur environ 150 sites dans la Badia, des groupes de petits éleveurs seront chargés de la gestion de zones délimitées de parcours qui étaient jusque là libres d'accès. Dans le cadre de leurs associations de pâturages, les éleveurs ciblés parmi les ménages les plus pauvres de la Badia pourront assurer une gestion contrôlée des pâturages et la durabilité des approvisionnements en fourrage.





## ROLE ET MODALITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

### Fonctions

38. Dans le présent projet, l'aide alimentaire constitue un facteur de motivation pour les petits agriculteurs, les éleveurs et les femmes rurales, ainsi qu'un facteur favorisant l'auto-assistance.
39. L'aide alimentaire du PAM sert d'incitation aux petits agriculteurs en situation d'insécurité alimentaire qui entreprennent une nouvelle forme de culture dans un contexte de précipitations faibles et irrégulières et sans autres sources de revenu adéquat.
40. L'aide alimentaire représente une garantie importante de revenus pendant le processus de conversion, permettant aux agriculteurs et à leurs familles de se consacrer totalement à l'établissement de plantations permanentes tout évitant de trop grever leurs ressources disponibles déjà faibles.
41. L'aide alimentaire permettra aux agriculteurs de traverser sans trop de difficultés la période critique de remise en état et de plantation, car un démarrage correct des arbres est primordial.
42. En ce qui concerne les petits éleveurs de la Badia, l'aide alimentaire les encouragera à rejoindre les associations de pâturage et à participer à la création et à la protection de réserves proches de leurs zones d'installation.
43. Pour les femmes et les filles assistant aux cours d'alphabétisation ou de formation professionnelle, l'aide alimentaire constituera une incitation importante pour l'inscription et une fréquentation régulière. L'aide alimentaire dédommagera leurs familles pour la perte de travail domestique et le temps pris sur les activités d'agriculture et d'élevage.

### Apports alimentaires et justification des produits

44. La ration quotidienne normale pour une famille de cinq personnes se composera de 1 400 grammes de farine de blé, 100 grammes d'huile et 150 grammes de légumineuses. Des rations familiales complètes seront fournies tous les trimestres aux agriculteurs, aux éleveurs, aux femmes recevant une formation sur le tas dans les pépinières et à celles participant aux activités génératrices de revenus.
45. Les femmes et les filles assistant aux cours d'alphabétisation ou de formation professionnelle recevront une ration familiale composée de farine de blé uniquement. La ration familiale quotidienne s'élèvera à 1 665 grammes, soit 50 kilogrammes par mois, ce qui facilitera les opérations de manutention et la distribution des produits au niveau du projet, notamment dans les écoles et les centres éloignés des habitations des bénéficiaires.



Catégorie	Hommes	Femmes	Jours d'alimentation
	Nombre de bénéficiaires		
Arboriculture	8 000	2 000	10 800 000
Pisciculture	270	30	162 000
Élevage	7 500		5 400 000
Pépinières		2 040	306 000
Activités génératrices de revenus pour les femmes		200	72 000
Alphabétisation		15 000	4 050 000
Formation professionnelle		3 000	270 000

46. La valeur sur le marché local de la ration familiale complète comportant trois produits et celle de la ration familiale réduite comportant un seul produit est estimée à 21 et à 16 dollars par mois, respectivement. Ces chiffres représentent environ 40 pour cent et 30 pour cent, respectivement, du revenu mensuel moyen des ménages pauvres dans les zones du projet.
47. Les produits alimentaires ont été choisis en tenant compte des habitudes locales de consommation alimentaire, de la valeur de transfert de revenu de la ration alimentaire —allant de 20 à 40 pour cent du revenu moyen estimé des agriculteurs et des éleveurs, y compris les revenus de ceux ayant des activités hors exploitation— et de l'absence de points de vente commerciaux de produits alimentaires dans les zones du projet.
48. Les bénéficiaires du projet, y compris les femmes, participeront activement à la distribution des produits alimentaires. Des comités ou unités seront établis aux niveaux du village et de la zone d'installation, où les agricultrices seront représentées. Les comités examineront les listes des bénéficiaires inscrits et veilleront à ce que la manutention et la distribution des rations alimentaires du PAM s'effectuent correctement.

## STRATEGIE DU PROJET

49. La stratégie du projet reposera sur une étroite coopération avec le gouvernement et la coordination entre les partenaires pour le ciblage des populations les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire dans les zones déterminées par l'analyse ACV, sur la participation et le renforcement de l'autonomie des femmes. Les activités du projet seront exécutées par le biais d'une structure de gestion décentralisée.

### Stratégie d'exécution

#### *Cadre institutionnel*

50. Le projet sera mis en œuvre sous la responsabilité générale de la Commission nationale de planification et du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire. Le gouvernement affectera des crédits et du personnel et assurera l'appui institutionnel et technique.
51. Le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire sera chargé de la gestion et des aspects techniques du volet de l'arboriculture fruitière, des composantes de la Badia et de la formation professionnelle. Une Unité de gestion du projet sera établie au sein de la Direction des affaires agricoles (Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire), dont le



Directeur sera le directeur du projet. Il sera assisté par un directeur adjoint du projet et par un personnel technique et administratif. L'Unité sera directement chargée de toutes les questions opérationnelles se rattachant au projet bénéficiant de l'aide du PAM, y compris les opérations de logistique des produits alimentaires.

52. L'Unité de gestion coordonnera les activités de projet des directions régionales du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire et fournira un soutien et des conseils de gestion aux unités participant au projet au niveau local. L'Union générale des femmes et le Ministère de la culture seront chargés des cours d'alphabétisation de base destinés aux femmes rurales dans les villages et zones d'installation couverts par le projet. Les sections locales de l'Union générale des femmes, en coopération avec les inspecteurs du Ministère de la culture, veilleront à la bonne exécution de cette activité, enregistrant les inscriptions, les taux de fréquentation et d'abandon ainsi que le taux de diplômés de fin de stage.
53. Compte tenu de la multiplicité des partenaires participant au présent projet, la mise en place de mécanismes efficaces de coordination s'impose. À cette fin, un Comité national d'examen du projet sera établi sous les auspices de la Commission nationale de planification. Il comprendra le directeur et le directeur adjoint du projet, le directeur de la Badia, le directeur du Département des services de vulgarisation du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, le chef de l'Unité chargé des problèmes de parité hommes-femmes au sein du Département des services de vulgarisation, des représentants de l'Union générale des femmes et du Ministère de la culture, et le représentant du PAM. Le Comité national d'examen du projet surveillera l'exécution et traitera les problèmes émergents.

### ***Analyse et cartographie de la vulnérabilité***

54. Le responsable ACV en Syrie s'emploiera, avec l'Unité de gestion, à définir des indicateurs permettant de cibler les communautés dans les zones du projet et de déterminer les bénéficiaires. Cette opération doit être effectuée avant le démarrage du projet, et s'appuiera, pendant la première année d'exécution, sur le modèle ACV pour la Syrie. Huit variables liées à la sécurité alimentaire et à la pauvreté seront utilisées: productivité des terres, durée du cycle végétatif pour les vergers et les parcours, superficies irriguées, accès à la terre, accès aux routes, viande abattue par habitant, malnutrition et retard de croissance, et analphabétisme chez les femmes.

### ***Participation des bénéficiaires***

55. Les agriculteurs participeront aux activités d'arboriculture fruitière et de pisciculture dans le cadre d'arrangements de partage des coûts avec le gouvernement. Le personnel de l'Unité de gestion et les agents de vulgarisation agricole au niveau du district entameront des discussions approfondies avec les agriculteurs dans les zones du projet. Ils examineront aussi les mesures à prendre, l'appui à fournir aux agriculteurs et les contributions attendues par ceux-ci.
56. Le processus de discussion avec les bénéficiaires et la phase de remise en état (travaux mécanisés) pouvant prendre un certain temps, il ne sera pas possible d'engager tous les agriculteurs retenus la première année; 5 000 seront donc inscrits tout d'abord et 5 000 autres la deuxième année.
57. Les cours d'alphabétisation de base et de formation professionnelle seront l'occasion de mobiliser les filles et les femmes et de les aider à sortir de leur isolement social. Elles auront la possibilité de dialoguer avec les travailleurs sociaux de l'Unité de gestion et les



agents de vulgarisation agricole et d'examiner les sujets de préoccupation commune ou de participer à des activités sociales.

58. Rassembler les petits éleveurs dans des groupes ou associations pour établir des réserves de pâturage communal sera déterminant pour le développement et le maintien de parcours productifs dans la Badia et pour la création d'actifs. En premier lieu, la Direction de la Badia utilisera des données récentes de recensement du bétail afin d'identifier les éleveurs possédant moins de 50 moutons dans chacune des 150 zones d'installation. Selon un processus de dialogue et de suivi, le personnel de la Direction de la Badia et les agents de vulgarisation examineront avec les bénéficiaires retenus et les collectivités locales concernées l'importance et les avantages des associations de pâturage et prépareront avec les éleveurs le détail des travaux à entreprendre.

### **Mesures contribuant à renforcer l'autonomie des femmes**

59. Les responsables du projet sont pleinement conscients du rôle que les femmes doivent jouer dans le projet. Avec l'appui du PAM, ils adoptent actuellement des mesures qui devraient introduire des changements positifs dans la situation des femmes qui y participent. Les femmes seront plus largement représentées au Comité national sur les projets d'aide alimentaire, avec notamment une représentante de l'Unité de gestion et le chef de l'Unité chargée des problèmes de parité dans le Département des services de vulgarisation (Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire).
60. Les femmes qui participent aux activités du projet alors que leurs maris ou les hommes soutien de famille cherchent des emplois temporaires hors de la région seront inscrites au titre de bénéficiaires directes et auront droit à l'aide du PAM. Les femmes dans les campements nomades seront encouragées à s'affilier aux associations de pâturage et à participer activement à la création et à la protection des réserves de pâturage.

### **Logistique de l'aide alimentaire**

61. Les produits du PAM seront expédiés aux ports de Latakia ou de Tartus, ou, pour ceux arrivant par la route, aux points d'entrée internationaux à la frontière. Les agents de l'État seront chargés des questions de dédouanement et autres autorisations. Les produits seront transportés jusqu'aux entrepôts de Latakia, ou directement aux entrepôts provinciaux, selon qu'il convient. L'Unité de gestion organisera le transport et la distribution des produits du PAM dans les provinces en fonction des listes de distribution et des besoins dans chaque province bénéficiaire. Le gouvernement prendra à sa charge l'ensemble des coûts de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) des produits du PAM.
62. L'Office public des céréales prendra livraison des expéditions de farine de blé au port de débarquement et remettra des quantités équivalentes, provenant des minoteries provinciales, selon les besoins prévus du projet. Les légumineuses et l'huile végétale seront distribuées directement aux bénéficiaires du projet.
63. Les distributions de produits alimentaires auront lieu tous les trimestres. Les autorités provinciales du projet établiront au préalable des listes de bénéficiaires et recevront l'autorisation de l'Unité de gestion de prélever des produits compte tenu des besoins trimestriels. Dans toute la mesure possible, les autorités du projet effectueront les distributions dans les villages et zones d'installation bénéficiaires afin de minimiser les coûts de transports à la charge des bénéficiaires.



## Fonds dégagés

64. Ce projet ne dégagera aucun fonds. Cependant les fonds dégagés au titre des précédents projets bénéficiant de l'aide du PAM, SYR 2418.04 et SYR 2746.02, seront transférés au présent projet et constitueront une ressource précieuse à l'appui des activités génératrices de revenus réservées aux femmes.
65. Un sous-comité chargé du fonds d'épargne du Comité national d'examen du projet sera créé au sein de la Commission nationale de planification. Il sera chargé d'examiner et d'approuver le plan de dépenses annuel soumis par l'Unité de gestion du projet et de contrôler l'emploi des fonds en général. L'autorisation de déboursements de fonds continuera d'appartenir au Ministre d'État des affaires de la planification.

## Retrait progressif de l'aide

66. Le projet sera exécuté dans les zones rurales isolées qui ont été très affectées par la récente sécheresse. L'aide du PAM cible les agriculteurs et éleveurs très pauvres en situation d'insécurité alimentaire qui n'ont guère eu de possibilités de créer des actifs durables. Des investissements substantiels restent nécessaires pour remettre en état et développer ces zones marginales. Dans les circonstances actuelles, il n'est pas possible d'envisager une stratégie globale de retrait progressif. Le PAM continuera toutefois dans le cadre de l'ACV à surveiller les conditions socio-économiques des bénéficiaires. Sur la base des conclusions de cette analyse, qui comprendra au moins deux évaluations participatives en milieu rural, le PAM examinera si le retrait progressif de certaines activités est envisageable. La capacité du gouvernement d'accroître son soutien aux populations ciblées aidera à déterminer dans quelle mesure l'aide du PAM doit se poursuivre.

## BENEFICIAIRES ET AVANTAGES

67. Le projet apportera un appui à 38 040 personnes, dont 22 270 sont des femmes, déterminées comme les bénéficiaires essentiels du projet; 190 200 personnes, incluant les bénéficiaires du projet et leurs familles, bénéficieront du projet et recevront l'aide du PAM (voir annexe I).
68. Le principal groupe de bénéficiaires directs est composé de 10 000 petits agriculteurs qui seront sélectionnés selon les critères suivants: ne pas posséder plus de 7 hectares, être tributaires des cultures comme principal moyen de subsistance et résider en permanence dans la zone. Au moins 20 pour cent des agriculteurs devraient être des femmes chef de ménage ou soutien principal de leur famille.
69. Prés de 7 500 ménages dans les 150 zones d'installation de la Badia bénéficieront de la composante réserve de pâturage du projet. Seuls les éleveurs les plus pauvres possédant moins de 50 ovins seront retenus. La priorité sera donnée à ceux qui sont disposés à participer au système de gestion participative des parcours.
70. Environ 15 000 femmes analphabètes des communautés rurales et des zones d'installation dans la Badia suivront les cours d'alphabétisation; 3 000 femmes appartenant à des ménages pauvres recevront une formation professionnelle. Ces femmes seront choisies dans des localités isolées de la Ceinture verte et du Jabal Al Hoss et des zones d'installations éloignées de la Badia. La priorité sera donnée aux filles et femmes âgées de 15 à 40 ans.



71. Environ 2 040 femmes pauvres travaillant dans les pépinières d'arbres fruitiers recevront une formation sur le tas pour renforcer leurs compétences. La priorité sera donnée aux femmes seules chefs ou soutiens de famille exécutant des travaux non spécialisés dans les pépinières et ayant suivi et terminé un cours entier d'alphabétisation de base.
72. Dans l'ensemble, le projet contribuera au développement de l'agriculture et à la protection environnementale des terres marginales et aidera à restaurer la productivité des parcours très dégradés de la Badia.

### Effets escomptés du projet sur les femmes

73. Le projet a été conçu pour permettre aux femmes de participer activement aux activités de développement du projet. Les femmes représentent 58,5 pour cent des bénéficiaires directs, dont 20 pour cent seront choisies, en tant que chef de ménage, pour participer directement aux activités d'arboriculture fruitière, de pisciculture et d'élevage. Les activités d'alphabétisation de base et de formation professionnelle sont exclusivement ciblées sur les filles et les femmes.
74. Les femmes vivant dans la zone du projet participent pleinement à la plupart des activités effectuées habituellement par les hommes. Étant donné le taux élevé de migration saisonnière, les femmes assument en outre la responsabilité de tous les travaux liés à l'agriculture ou à l'élevage en l'absence des hommes.
75. Les mesures adoptées à l'appui de la participation des femmes devraient renforcer leur accès aux actifs et leur offrir la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie. Les activités de formation visant spécifiquement les femmes les aideront à sortir de leur isolement social, à développer leurs compétences et à renforcer leur autonomie.

### APPUI AU PROJET

76. Le gouvernement allouera au projet 21,6 millions de dollars prélevés sur ses propres ressources. Les fonds proviendront des programmes de développement national et régional comme le Projet de la Ceinture verte et le Projet de développement de la Badia et le Programme national d'alphabétisation et seront réservés aux activités spécifiques bénéficiant de l'aide du PAM. Ils couvriront aussi le coût du transport interne des produits du PAM et des opérations de manutention connexes.
77. Les fonds générés par les projets en cours prenant fin en décembre 2001, d'un montant estimé à 260 869 dollars, seront reportés sur ce projet et serviront à couvrir les dépenses supplémentaires inhérentes aux cours d'alphabétisation de base et de formation professionnelle.
78. Le cofinancement, en ce qui concerne le FIDA, se limitera aux activités entreprises par les agriculteurs et les éleveurs pauvres ainsi que par les femmes rurales pauvres qui recevront l'aide du PAM. Ces activités, qui seront exécutées au titre des projets du FIDA, prévoient la mise en valeur et la plantation de plus de 4 800 hectares dans le Jabal Al Hoss et la formation professionnelle de 450 filles dans la Badia. Les coûts pour le FIDA sont estimés à 3,6 millions de dollars et 15 000 dollars respectivement.

### Suivi et évaluation

79. L'Unité de gestion sera chargée du suivi et de l'évaluation des activités du projet. Un système exhaustif de suivi et d'évaluation couvrant les trois composantes du projet sera mis en place. Le Département des services de vulgarisation du Ministère de l'agriculture et



de la réforme agraire aidera l'Unité de gestion dans les opérations de suivi des ouvrages réalisés dans le cadre du projet; les sections provinciales de l'Union générale des femmes et le Ministère de la culture surveilleront les cours d'alphabétisation et de formation connexes. Le responsable ACV du bureau du PAM sera associé à cette opération. Le PAM effectuera une évaluation indépendante des activités vers la fin du projet.

80. Des données et des informations reposant sur les indicateurs de performance retenus et ventilés selon le sexe, seront recueillies par les agents de vulgarisation ou le personnel technique dans les villages à l'aide de listes de contrôle. Les sections provinciales de l'Union générale des femmes établiront et soumettront à l'Unité de gestion des rapports de suivi mensuels concernant l'inscription, la fréquentation et les résultats des cours d'alphabétisation et de formation professionnelle. L'Unité de gestion, sur la base du suivi trimestriel effectué dans les provinces, établira tous les six mois et enverra au bureau de pays à Damas, des rapports sur l'état d'avancement de l'exécution pour les intrants, les produits et les réalisations du projet.
81. Au cours du projet, au moins deux évaluations participatives en milieu rural seront menées par des spécialistes en socio-économie afin d'évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires et d'examiner l'évolution des modes de culture et de pâturage.

## FAISABILITE ET DURABILITE DU PROJET

82. Le projet a été élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement syrien. Il intègre les éléments de deux propositions de projet —relèvement des parcours de la Badia après la sécheresse et appui aux plantations d'arbres fruitiers— qui ont été présentés au PAM en avril et septembre 2000. Ces deux projets étant situés dans des zones voisines et devant être exécutés par le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, le PAM et le gouvernement sont convenus, pour des raisons d'ordre pratique, de fusionner les activités en un seul projet et d'inclure une composante intersectorielle pour la formation des femmes rurales. La proposition révisée a été approuvée en mai 2001.

### Faisabilité technique

83. La mission a constaté que le gouvernement disposait des connaissances techniques et du personnel qualifié pour réaliser la plus grande partie des activités. Un appui technique supplémentaire sera fourni par les partenaires d'exécution et des consultants recrutés localement.
84. L'eau d'irrigation est un facteur déterminant pour la plantation de nouveaux arbres dans les zones à faibles précipitations. Il est recommandé d'apporter une irrigation d'appoint pendant les trois ans qui suivront la plantation. Le gouvernement a fait les investissements nécessaires pour augmenter la disponibilité en eau dans les zones du projet. Des prospections géologiques ont été réalisées et dix nouveaux puits seront installés dans l'année qui vient.
85. En ce qui concerne l'activité de pisciculture, la mission a noté que le Département des ressources halieutiques du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire disposait de personnel expérimenté ayant déjà travaillé avec des pisciculteurs. Ce personnel a été formé dans le cadre d'un projet d'assistance technique appuyé par l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) et sera à même de transmettre les connaissances voulues. La pisciculture est une activité qui n'a pas encore été développée à grande échelle dans le bassin de l'Euphrate; il est donc recommandé de la considérer comme un projet pilote à l'appui de 300 exploitants uniquement.



86. L'épuisement des parcours avoisinants les zones d'installation de la Badia est tel que le seul moyen d'en restaurer la productivité dans un laps de temps raisonnable est de les reconstituer à l'aide de semences et de jeunes plants. Les techniques de semis direct, de semis à la volée et de transplantation de jeunes plants sont éprouvées dans la Badia. Les pépinières de semences et de jeunes plants sont déjà prévues ou en production et l'équipement pour les semis directs est déjà sur place ou commandé.
87. Le cours d'alphabétisation repose sur des méthodes d'enseignement pratique visant à inculquer des connaissances élémentaires à des travailleurs adultes qui n'ont jamais été scolarisés. Le contenu des cours ainsi que les manuels ont été produits par le Ministère de la culture, avec les intrants techniques de l'UNESCO et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le cours est axé sur la lecture, l'écriture de base et le calcul.
88. L'inscription aux cours de formation professionnelle est subordonnée à l'achèvement avec des résultats satisfaisants du programme d'alphabétisation de base d'une durée de neuf mois. Comme le signalent les agents de vulgarisation, les compétences traditionnelles comme la couture, le tissage et le tricot sont très généralement délaissées. Les femmes montrent un intérêt plus grand pour les nouvelles compétences liées à leur domaine d'activité et aux besoins de la communauté. La plupart des cours que le projet appuiera seront donc axés sur l'agriculture et les nouvelles méthodes de culture, le perfectionnement des compétences en matière de culture de jeunes plants (pépinières), les soins vétérinaires, les premiers soins et la santé familiale.

### Viabilité économique

89. La mission a constaté que les investissements requis pour les plantations d'arbres fruitiers seraient relativement élevés pour des agriculteurs pauvres malgré les diverses formes de subvention accordées par le gouvernement. Les coûts d'investissement varieront selon le type d'arbre choisi et les autres intrants agricoles. La première annuité de remboursement du prêt obtenu auprès de la Banque coopérative agricole, qui devrait couvrir environ 80 pour cent de la totalité des coûts, sera due après la sixième année.
90. Dans la plupart des cas, les agriculteurs devront compléter leurs revenus par des ressources extérieures pour effectuer les premiers remboursements. Les oliviers ne commencent à produire qu'au bout de 9 à 10 ans, les pistachiers de 9 à 11 ans et les amandiers de 7 à 9 ans. Les agriculteurs ont dit qu'ils étaient prêts à prendre des emplois saisonniers pour rembourser leurs emprunts et qu'ils étaient satisfaits d'établir des actifs qui promettaient d'être une source durable de revenus après quelques années.
91. Les points de commercialisation pour les fruits dans la zone du projet sont très rudimentaires. Les besoins de consommation devraient toutefois augmenter avec la croissance de la population et le développement du tourisme. Dans la prochaine décennie, la production fruitière supplémentaire sera probablement absorbée et commercialisée localement.
92. En ce qui concerne les pâturages de la Badia, la durabilité à court et moyen termes de l'amélioration des parcours sera garantie par des accords formels selon lesquels les associations de pâturage respecteront les recommandations de la Direction de la Badia concernant les taux de pâturage et la gestion. Pour les éleveurs, l'approvisionnement suffisant en fourrage toute l'année constituera le principal avantage économique, leur évitant ainsi d'acheter des aliments pour les animaux ou de payer pour la mise en pâture des chaumes dans les zones marginales.





## Viabilité sociale

93. Le projet sera exécuté dans des zones reculées où les villages et zones d'installation sont dispersés et éloignés des routes principales. Dans ces communautés isolées, les ménages, notamment ceux dirigés par des femmes, peuvent être difficiles à atteindre. Les bénéficiaires ciblés peuvent montrer une certaine réticence à communiquer avec le personnel du projet et à participer aux activités proposées, notamment dans les villages éloignés et les zones d'installation dispersées de la Badia.
94. Le personnel du projet et les travailleurs sociaux de l'Union générale des femmes devraient s'attacher en particulier à atteindre les femmes dans les localités reculées et à faire en sorte que les cours aient lieu dans des bâtiments publics, suffisamment proches des zones d'installations ou villages voisins pour qu'elles puissent aisément s'y rendre à pied. Le Ministère de la culture a assuré que des salles de classe mobiles seraient disponibles dans les localités où 30 étudiants au moins sont inscrits; une prime sera accordée aux enseignants affectés dans ces zones.
95. L'amélioration et la protection des parcours est en grande partie fonction du consentement des éleveurs à former des associations de pâturage. Afin de surmonter la réticence des éleveurs à modifier leurs modes habituels de pâturage, le personnel du projet encouragera ceux-ci à adhérer aux associations de pâturage qui leur garantiront des droits d'usage exclusifs. Le personnel du projet fournira aussi les intrants et les services de vulgarisation requis. L'aide alimentaire sera une incitation pour les éleveurs les plus pauvres à créer leur propre association de pâturage afin d'assurer la gestion participative de la réserve.

## Questions d'environnement

96. La protection de l'environnement est un objectif prioritaire du gouvernement. Après deux ans de sécheresse prolongée, la plantation d'arbres fruitiers sur les terres marginales et la remise en état des parcours dégradés constituent les principaux moyens d'améliorer la fertilité des sols et de réduire la progression du désert.
97. Les terres agricoles où seront plantés des arbres fruitiers sont aujourd'hui en partie cultivées en orge ou sont incultes. L'abandon des cultures d'orge au profit de vergers aura des effets négatifs sur les disponibilités en céréales et résidus végétaux pour le bétail, mais les superficies sous vergers sont relativement petites par rapport à celles de la production d'orge. Une fois mises en valeur, ces terres marginales seront probablement mieux entretenues et gérées qu'à l'heure actuelle, et les agriculteurs auront tout intérêt à prévenir l'érosion des sols.
98. Les risques d'érosions par le vent et par l'eau peuvent être réduits au minimum grâce aux pratiques courantes qui consistent à planter les arbres à angle droit par rapport au vent dominant sur les terres plates et suivant les courbes de niveau sur les terres en pente.
99. Les parcours de la Badia, en particulier au voisinage des zones d'installations sont en si mauvais état que toute forme de gestion attentive aura vraisemblablement des résultats positifs.
100. L'amélioration de l'état des parcours dans le temps, à mesure que les zones réensemencées et replantées deviennent robustes et s'étendent, devrait permettre de faire face à toute augmentation des troupeaux.
101. Les arbustes qui seront semés et plantés sont des essences locales. La reconstitution de la végétation créera à nouveau des habitats propices aux petits oiseaux et aux mammifères et améliorera l'infiltration des eaux de pluie, réduisant ainsi le ruissellement et l'érosion des sols.



## EFFETS DISSUASIFS, PERTURBATION DES MARCHES ET DEPENDANCE

102. La sécheresse de 1998/1999 a gravement affecté les productions de céréales, de viande et de fruit de la Syrie. Le gouvernement est de plus en plus tributaire des importations pour faire face aux besoins alimentaires de la population.
103. En 1999, selon les données fournies par le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, 1,3 million de tonnes de céréales, 529 000 tonnes de légumineuses et 71 000 tonnes d'huile végétale ont été importées. En 2000, les importations de céréales ont augmenté de 1,6 million de tonnes, tandis que les importations d'huile végétale ont légèrement reculé pour se situer à 60 000 tonnes.
104. Le PAM fournira 30 711 tonnes de farine de blé, 1 680 tonnes d'huile végétale et 2 519 tonnes de légumineuses. Les quantités de produits les plus importantes seront livrées au cours de la troisième année du projet et s'élèveront à 10 569 tonnes de farine de blé, 584 tonnes d'huile végétale et 875 tonnes de légumineuses. Ces expéditions de produits alimentaires représentent 0,6 pour cent des importations annuelles pour la farine de blé, 0,9 pour cent pour l'huile végétale et 0,1 pour cent pour les légumineuses, et ne provoqueront aucune perturbation des marchés ou d'effets dissuasifs pour la production locale. Les produits alimentaires du PAM seront distribués dans des zones où aucun d'entre eux n'est produit.
105. Le risque de dépendance à l'égard de l'aide alimentaire est donc minimal, et l'aide alimentaire sera distribuée pendant une période de temps limitée.

## COORDINATION ET CONSULTATION

106. Le projet est conforme à la décision prise par les institutions des Nations Unies en Syrie d'adopter une approche commune pour leurs programmes, axée sur les zones les plus marginales et économiquement défavorisées du pays.
107. Le PAM a été un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies qui a élaboré le bilan commun de pays et coprésidé avec la FAO le comité pour le développement rural et la sécurité alimentaire. Le bilan commun de pays a été achevé en décembre 2000 et présenté au gouvernement. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est en cours d'élaboration.
108. Sur la base des recommandations du bilan commun de pays, les institutions des Nations Unies en Syrie appuieront des projets de développement rural intégré ciblés sur les populations rurales les plus pauvres vivant dans les zones économiquement défavorisées. La plupart des activités seront axées sur le renforcement des capacités, l'éducation, la santé et le crédit. La coordination des futures activités sera assurée dans le cadre du système de coordination des Nations Unies afin de mettre en œuvre une action et des projets communs.
109. Le PAM participera à un projet de développement rural dans la région de Jabal Al Hoss près d'Alep, qui est financé par plusieurs institutions des Nations Unies. Dans le cadre de cette composante, le PAM travaillera en étroite collaboration avec le FIDA à la remise en état des terres agricoles dégradées et appuiera les activités de formation qui seront entreprises dans le cadre du projet. Cette expérience pilote d'approche commune et de coopération mixte entre les institutions des Nations Unies en Syrie pourrait servir de modèle et être reproduite dans d'autres parties du pays.



110. Dans le contexte du présent projet, le PAM coopérera avec la FAO pour l'établissement des réserves de pâturage dans les zones d'installation retenues dans la Badia, et avec le FIDA à l'appui de la reconstitution des parcours et des activités de formation professionnelle pour les femmes rurales pauvres. Le PAM soutiendra un programme spécial d'alphabétisation pour les filles ayant abandonné l'école, exécuté par l'UNICEF et l'Union générale des femmes dans certaines localités de la zone du projet.

---

## RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

111. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'approuver, sous réserve de la disponibilité des ressources, le présent projet de développement pour un montant de 11,3 millions de dollars, représentant l'ensemble des coûts opérationnels directs.



## ANNEXE I

## VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits <sup>1</sup>			
– Farine de blé	30 711	220	6 756
– Huile végétale	1 680	700	1 176
– Légumineuses	2 519	360	906 900
<b>Total, produits</b>	<b>34 910</b>		<b>8 832 500</b>
<b>Transport extérieur</b>			<b>1 800 000</b>
<b>Autres coûts opérationnels directs</b>			<b>24 000 000</b>
<b>Total, coûts opérationnels directs</b>			<b>10 632 500</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)</b>			
<b>Total, coûts d'appui directs</b>			<b>639 000 000</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>11 303 500</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



**ANNEXE II****BESOINS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)****Dépenses de personnel**

Personnel national, services généraux	174 000
Volontaires des Nations Unies	258 000
Assistance temporaire	6 500
Heures supplémentaires	6 000
Consultants nationaux	2 000
Déplacements officiels du personnel	28 000
Formation et perfectionnement du personnel	7 000

**Total partiel** **481 500**

**Dépenses de bureau et autres frais renouvelables**

Location	50 000
Eau/électricité (charges en général)	7 500
Fournitures de bureau	5 500
Matériel de communication/informatique	37 500
Réparation et entretien du matériel	7 000
Coûts d'entretien et de fonctionnement des véhicules	11 000
Autres dépenses de bureau	5 000

**Total partiel** **123 500**

**Équipements et autres frais fixes**

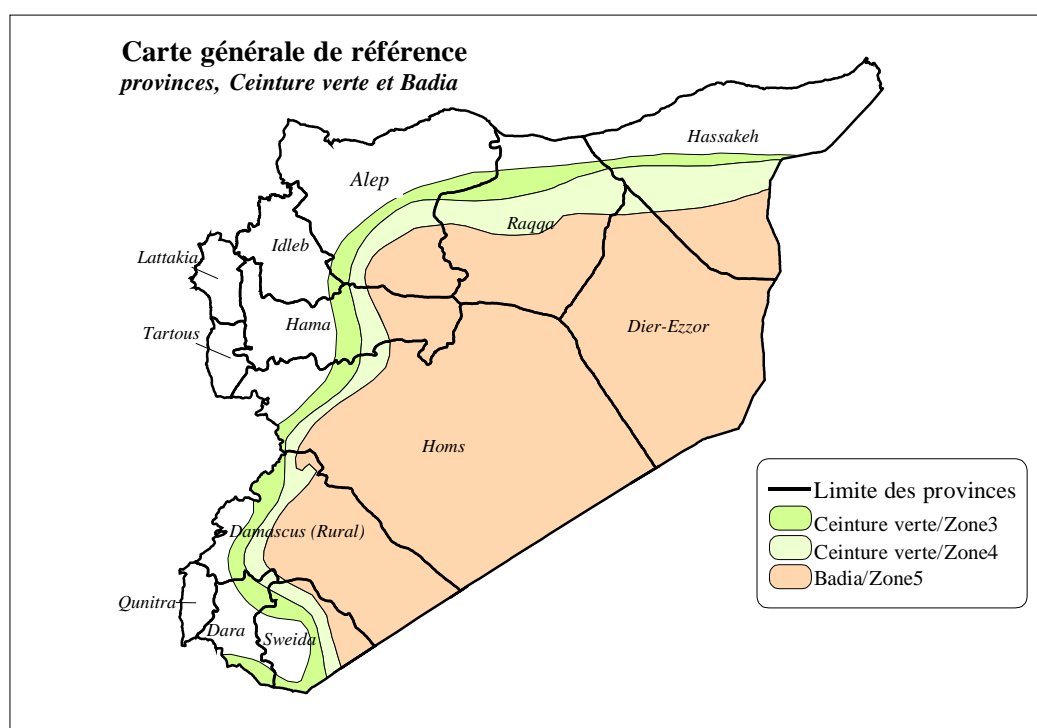
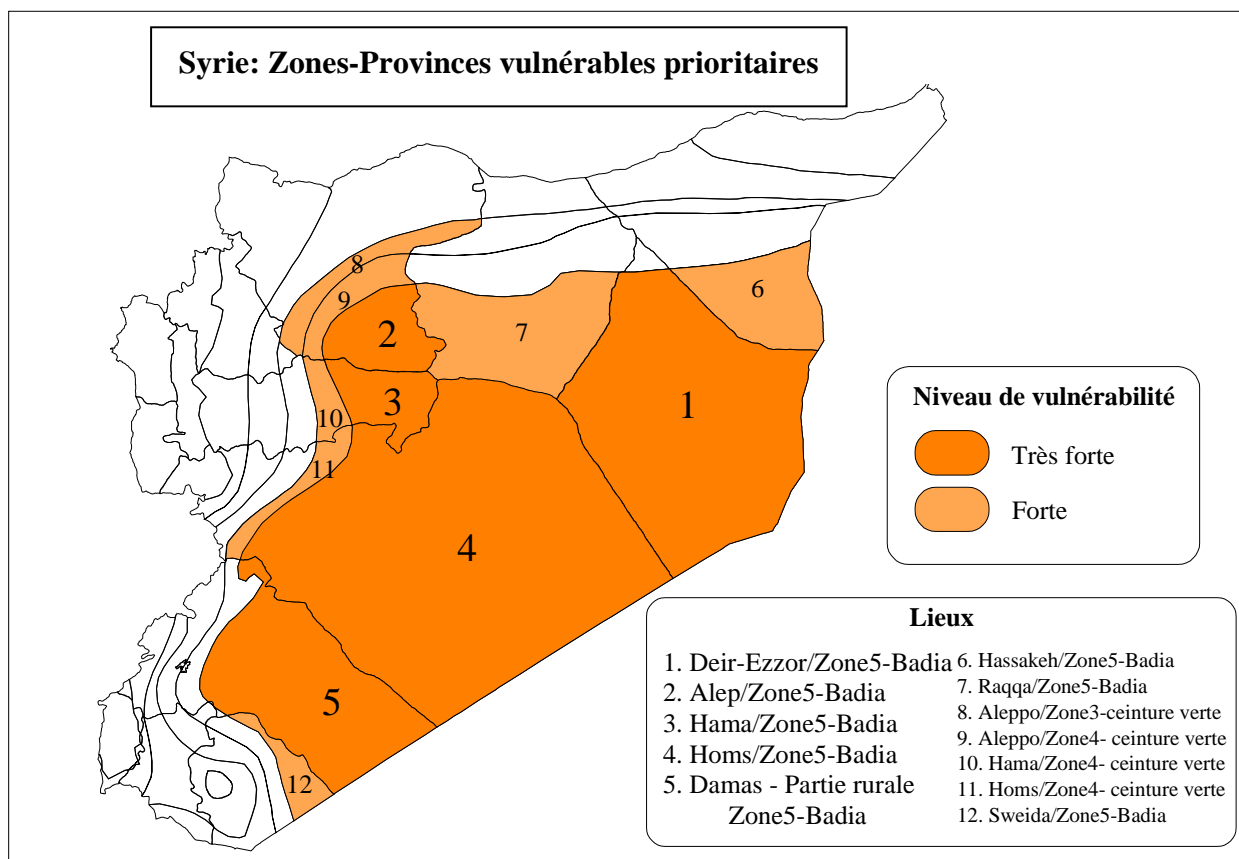
Meubles, outils et matériel	6 000
Véhicules	20 000
Matériel de communication/informatique	8 000

**Total partiel** **34 000**

**TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS** **639 000**



## ANNEXE III



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GTZ	Office allemand de la coopération technique
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

